

COMMUNIQUÉ No. 14 — 30 juin 2020
INFORMATIONS

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Chers frères et sœurs, voici quelques informations et directives utiles pour la suite de notre vie en Église.

1. Repartir ensemble

Tout en sachant que les églises rouvrent progressivement et que les équipes pastorales font face à plusieurs défis de reprise d'activités, afin de bien coordonner nos efforts communs, les paroisses et les missions sont invitées à rappeler au travail leur personnel pastoral et de soutien en harmonisant, **dans la mesure du possible**, leur calendrier des prochains mois avec celui des services diocésains:

- Retour au travail et **possibilité** de prendre des vacances, avant le 17 août;
- À compter du 17 août, retour des vacances, **le cas échéant**, et poursuite de la planification selon les **principes directeurs** présentés dans le communiqué No.12. : <https://bit.ly/Communiqué12>

2. Précisions sur le déconfinement

- a) En point de presse le 29 juin, le Dr Arruda, directeur national de la Santé publique a évoqué la possibilité pour les lieux de culte d'**augmenter le nombre de participants** par célébration sur la base de la distanciation qui peut être observée en chaque lieu, **le port du masque et l'absence de chants par l'assemblée** étant de mise.
- b) En conséquence, notre Archevêque vous invite:
 - i. À **déterminer le nombre de places possible** pour votre lieu de culte, selon les règles de distanciation en vigueur, et à procéder à l'aménagement de vos espaces dans le respect de ces balises.
 - ii. Lorsque vous êtes prêts à le faire, à **demandez l'autorisation d'ouvrir** vos portes (si ce n'est déjà fait; il n'est pas nécessaire d'obtenir une seconde autorisation). <https://bit.ly/demandeREOUVERTURE>
 - iii. Une fois l'autorisation obtenue, merci de faire parvenir au comité diocésain votre plan de déconfinement.
- c) Le comité de déconfinement est disponible pour consultation: deconfinement@diocesemontreal.org
- d) Suite à certaines préoccupations formulées quant au respect de la recommandation faite par le comité diocésain de déconfinement de **laisser un espace de trois (3) heures** entre les célébrations, afin de réduire les risques de contamination, le comité tient à apporter ces quelques précisions:
 - i. Certaines gouttelettes émises par la respiration demeurent longtemps en suspension dans l'air; le coronavirus peut y survivre jusqu'à 3 heures, avec plus ou moins de virulence.
 - ii. Pour atténuer les risques de transmission :
 - iii. Garder portes et fenêtres du lieu de rassemblement ouvertes pour l'aérer;
 - iv. **Insister sur le port du masque à l'intérieur ;**
 - v. La mise en place de ces mesures d'atténuation vous donne toutes les marges de manœuvre nécessaires pour **établir l'horaire de vos célébrations liturgiques** et élaborer vos stratégies de nettoyage/désinfection.

- e) Une **liste des églises ouvertes**, mise à jour régulièrement, apparaît sur le site diocésain <https://bit.ly/3dK8o0n>. Nous encourageons tout de même les pasteurs et les équipes pastorales à **maintenir leurs paroissiens informés** à propos des étapes de **la réouverture de leur église** en utilisant tous les moyens à leur disposition : messagerie vocale de la paroisse, courriels, page Facebook, site web, **affiche sur les portes de l'église**, etc.
- f) La **concertation entre paroisses voisines** est de mise. Veuillez penser à informer vos paroissiens des initiatives liturgiques et pastorales mises en place par les autres paroisses de votre quartier (messes, confessions, comptoirs alimentaires, etc.)
- g) Vous êtes **prêtre et disponible pour aider** en paroisse cet été? Vous avez besoin de l'aide d'un prêtre pour votre paroisse? Vous pouvez écrire à : deconfinement@diocesemontreal.org.
- h) Consultez régulièrement la **Foire aux Questions** présente sur le site web diocésain: <https://diocesemontreal.org/fr/covid-19/deconfinement>

3. Suspension de l'obligation de participer à la messe dominicale

L'ouverture progressive de nos lieux de culte, avec une limite de participants par célébration eucharistique, provoque chez plusieurs fidèles cette question: **suis-je tenu de participer à l'eucharistie dominicale**, étant donné le nombre de places restreint et les risques encore présents de contamination?

- Dans l'attente d'un déconfinement plus large (la plupart des lieux de culte ouverts, sans limite de participants), jusqu'à nouvel ordre, notre archevêque relève les fidèles de son diocèse de leur obligation de participer à la messe dominicale.
- Mgr Lépine maintient également cette consigne relevant de leur obligation d'assister à l'Eucharistie quotidienne les membres de la vie consacrée qui y seraient tenus de par les Constitutions de leur communauté.

4. Nouvelle lettre pastorale de notre Archevêque

Mgr Lépine publie ces jours-ci une nouvelle lettre pastorale: *Une Église en Sortie et aux Portes Ouvertes* <https://bit.ly/ÉgliseEnSortie>

Je vous remercie de votre engagement de tout instant dans la mission d'évangélisation et vous assure de ma solidarité dans la prière et dans l'action.

Vôtre en Jésus Christ Sauveur,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal

N.B.: une traduction officielle en anglais de ce communiqué suivra sous peu